

LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE : L'EXEMPLE DE LA BANQUE KfW PEUT-IL INSPIRER LA FRANCE ?

Mardi 15 janvier 2013 – 10.15 - 13.00

Points clés

1- Contexte de la rencontre

A l'heure où se développe une réflexion intense sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments, une curiosité croissante s'exerce vis-à-vis de l'expérience allemande, en particulier la politique conduite par la Banque publique allemande *KfW*. Elle vient d'inspirer la création de la *Green Investment Bank* au Royaume-Uni. Peut-elle inspirer la France ? L'Alliance pour l'Énergie Locale, en collaboration avec la Caisse des Dépôts, donne l'occasion à ses membres, aux signataires de la Convention des Maires et aux institutions intéressées d'en savoir plus.

2- Contenu

La rencontre a été introduite par Jean-Patrick Masson, adjoint au Maire de Dijon et coordinateur de l'Alliance pour l'énergie locale du Club France de la Convention des Maires et Ludovic Valadier de la direction réseau de la Caisse des Dépôts.

La *KfW* - *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (établissement de crédit pour la reconstruction) - a été créée en 1948 pour gérer des aides du Plan Marshall dans le cadre de la reconstruction de la future RFA. Avec un volume de financement de 70,4 milliards d'euros en 2011, elle s'impose aujourd'hui comme l'un des plus importants investisseurs européens. Investisseur de long terme, son action est dédiée à "l'amélioration durable des conditions de vie économique, sociale et écologique".

Disposant d'une garantie directe et explicite de l'Etat fédéral, actionnaire détenant 80% du capital (les 20% restants étant détenus par les *Länder*), son bilan s'élevait à 495 milliards d'euros en 2011. Elle bénéficie de la meilleure notation (AAA/Aaa/AAA) de la part de toutes les agences de notations.

Ses trois cibles principales sont les PME/PMI, les particuliers et les collectivités locales.

KfW distribue des prêts via des banques commerciales, ce système garantit l'équité concurrentielle et un principe de subsidiarité. Les crédits pour les collectivités sont quant à eux attribués directement.

KfW est organisée en différents secteurs d'activité, dont la banque des communes (*KfW Kommunalbank*) qui s'adresse aux collectivités territoriales et aux entreprises publiques locales et sociales.

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Sur les 3,8 milliards d'euros par octroyées par *KfW Kommunalbank*, 1 milliard concerne les programmes d'efficacité énergétique.

Le système d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments a fait ses preuves depuis 2002 pour le résidentiel et étendu depuis 2009 aux bâtiments publics. Il jouit d'une reconnaissance internationale. Il dépend de la réglementation en vigueur (*Energieeinsparverordnung, EnEV 2009*, l'équivalent de la RT 2012 en France) mais les exigences en termes d'efficacité énergétique sont plus sévères que ce qu'exige la réglementation. Deux indicateurs sont utilisés pour les mesures : les besoins annuels en énergie primaire et les pertes de chaleur de transmission. Un contrôle par un expert qualifié est rendu obligatoire.

Plus l'ampleur des travaux de rénovation énergétique (rénovation globale ou action simple) et la performance énergétique sont élevées plus le financement proposé sera attractif.

Actuellement, le taux d'intérêt de la rénovation énergétique des bâtiments est très avantageux pour les collectivités locales : 0,1%.

La conception des programmes concerne deux groupes cibles : les communes et les entreprises publiques locales et sociales.

3- Points clés de la discussion

entre Christian D. Schmidt (directeur KfW-Kommunalbank, Département Programmes), Kay Pöhler (chargé de programmes KfW), Andreas Rüdinger (IDDRI), Dominique Dron (chargée du Livre Blanc sur le financement de la Transition écologique), Franck Hovorka (Caisse des Dépôts) et Thomas Matagne (Plan Bâtiment Durable).

Le virage énergétique (Energiewende) est décidé en Allemagne : en France il est en débat. Cette assertion peut à elle-seule résumer un contexte mais ne doit pas le figer.

KfW est partenaire des communes dans leur effort de modernisation structurelle et les aide ainsi à répondre aux défis de la transition énergétique et celui du vieillissement de la population.

Les programmes de KfW sont apparus comme étant à la fois complets et cohérents, caractères qui semblent faire défaut en France qui voit se superposer des systèmes divers: prêts bonifiés, subventions directes, crédits d'impôts, certificats d'économie d'énergie... les rendant parfois peu lisibles.

Dans l'action de KfW, le rôle du local est prégnant tant sur le financement dédié aux infrastructures que celui dédié à l'accompagnement.

La bonne articulation entre la politique nationale et les instruments financés développés par la KfW a été remarquée ainsi que la prise en compte des temps long dans ses programmes.

A l'écoute de cette expérience il paraît indispensable en France de pouvoir :

- Ajuster les aides aux financements sur l'atteinte d'objectifs
- Mettre en place une labellisation calée sur des résultats mesurables ce qui implique bonne qualification des professionnels
- Axer sur la territorialisation pour accéder au diffus
- Donner une traçabilité aux critères non financiers sur toute la chaîne du financement afin de permettre une meilleure transparence des votes des sociétés de gestion
- Ouvrir le débat de l'efficacité de l'investissement, les effets leviers sur l'emploi, l'économie locale
- Rendre les acteurs responsables et pour cela établir une liste d'experts, des tiers de confiance.

Pour aller plus loin

- Présentation d'Andreas Rüdinger : « Les cadres réglementaires pour la réhabilitation thermique : Regards croisés sur les politiques françaises et allemandes »
- Présentation complète des actions de KfW
- L'étude IDDRI « La rénovation énergétique des logements privés -Analyse comparée des cadres réglementaires et des dispositifs de soutien financier en France et en Allemagne » fera l'objet d'une publication prochainement
- Le Plan Bâtiment Durable prépare un rapport intitulé « Financements innovants de l'efficacité énergétique ». Toutes les contributions du groupe de travail sont en ligne : www.fiee.fr